



GRAND PARIS  
**SEINE&OISE**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Communauté Urbaine de Grand Paris  
Seine & Oise



**APPEL À PROJET**

**Date limite : le 18 juin 2018**

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a signé un Contrat Local d'Éducation Artistique avec la DRAC, en partenariat avec l'Académie de Versailles (la Délégation Académique à l'Action Culturelle et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les villes de Meulan-en-Yvelines et Les Mureaux ainsi que le Festival Blues sur Seine s'étendant sur l'ensemble de son territoire.

**A ce titre, en 2018/2019, 3 collectifs pluridisciplinaires d'artistes sont recherchés pour 3 résidences-mission à des fins d'éducation artistique.**

Ce présent appel à candidature est précisément destiné à rechercher **3 collectifs d'artistes pluridisciplinaires<sup>1</sup> (groupes ou compagnies)** en capacité de proposer une **approche multiple/polymorphe** et dont **les modes d'intervention peuvent s'adapter à la diversité du territoire et des groupes ciblés.**

<sup>1</sup> Géographe-historien, scientifique, architecte, anthropologue ....

<b>LE CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>18</b>
I. Qu'est-ce qu'un Contrat Local d'Éducation Artistique ? .....	4	I. La résidence-mission est.....	18
II. Les enjeux et les objectifs d'un CLEA.....	5	II. La résidence-mission centre.....	21
III. Quel est le territoire de Grand Paris Seine & Oise ? .....	7	III. La résidence-mission ouest .....	25
IV. Quels sont les partenaires ? .....	9		
<b>LES QUATRE RÉSIDENCES-MISSIONS 2018/2019.....</b>	<b>10</b>		
I. Une thématique commune aux quatre résidences-missions..	10		
<b>LES ÉTAPES ET LA COORDINATION.....</b>	<b>12</b>		
I. La prise de contact - rencontres entre artistes & professionnels.....	12		
II. Le projet artistique et culturel.....	13		
III. La diffusion : présentation des œuvres du collectif d'artistes-résident .....	13		
IV. La restitution .....	14		
V. La constitution de la mémoire et valorisation de la résidence-mission .....	14		
VI. La coordination des résidences-missions .....	14		
<b>COMMENT CANDIDATER ?.....</b>	<b>16</b>		
La sélection et son calendrier.....	16		
Les critères de sélection .....	16		
Les éléments à fournir.....	16		
Le cadre juridique .....	17		
Les conditions financières .....	17		

# LE CONTEXTE

## I. Qu'est-ce qu'un Contrat Local d'Éducation Artistique ?

Un Contrat Local d'Éducation Artistique – CLEA - est un dispositif s'appuyant sur la mise en place d'une résidence artistique, appelée résidence-mission, se définissant comme une résidence d'éducation artistique et culturelle.

La volonté des partenaires du CLEA est de **réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des adultes.**

*Pour cette nouvelle année du CLEA (année scolaire 2018-2019) ce sont 4 résidences-mission associant divers champs artistiques au sein de collectifs, qui vont être mises en place.*

Les enjeux et les objectifs d'un CLEA sont les suivants :

### L'éducation artistique :

- Développer la pratique artistique et culturelle en lien avec les établissements et acteurs culturels du territoire ;
- Développer l'esprit critique par le biais d'échanges et d'analyses d'œuvres ;
- Créer du lien, vivre ensemble, favoriser l'ouverture aux autres ;
- Percevoir de manière sensible le rôle de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, incitateur à porter sur le monde et à le questionner ;

- Contribuer au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève ;
- Permettre au plus grand nombre, dans une démarche d'éducation artistique, de rencontrer un artiste et s'approprier un geste artistique.

### L'ancrage territorial :

- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle, contribuant à l'offre des structures culturelles du territoire notamment à travers l'articulation des différentes programmations et dispositifs existants sur le territoire ;
- Faciliter l'accès aux œuvres, aux ressources artistiques et culturelles du territoire ;
- Favoriser la mobilité et la mixité des publics et permettre aux publics de se croiser et de partager autour du processus de création ;
- Renforcer la coopération culturelle entre les différents partenaires ;
- Favoriser le maillage territorial urbain – rural ;
- Impulser des projets inter-école et inter-établissement.

## II. Les enjeux et les objectifs d'un CLEA

### Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission consiste en la présence d'un collectif d'artistes pluridisciplinaire sur le territoire auprès de différents groupes. Elle repose sur la pleine disponibilité de ce collectif durant la totalité des étapes : appropriation du projet, pratique artistique, diffusion, restitution, bilan.

Ces étapes sont ponctuées de réunions de coordination avec l'équipe projet et les référents des groupes. Les résidences-missions s'échelonnent en moyenne sur un peu plus de deux mois.

Le CLEA s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant, qui repose sur trois piliers :

- La **rencontre** avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux et des artistes ;
- La **pratique artistique** individuelle et collective dans des domaines diversifiés ;
- Un **partage des connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique et simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques ; développement de l'esprit critique.

Il est important de prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de création, ni commande d'œuvre.

Cependant, une restitution générale est organisée à **l'issue de la résidence** pour **donner à voir et partager** le(s) geste(s) artistique(s) **réalisé(s)** avec les participants.

Pour le collectif artistique, il s'agit de s'engager dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

### Les publics concernés

Publics-cible : tout public à partir de 7 ans – enfants et famille.

Si le public jeune demeure le cœur de cible du CLEA, l'appropriation de l'art et de la culture est pensée pour le bénéfice de toute la population du territoire.

Le CLEA doit permettre de sensibiliser l'entourage familial des enfants et doit favoriser l'implication du public adulte. Les enfants et adolescents, accompagnés par les professionnels (enseignants, artistes, éducateurs, professionnels de la culture, agents des collectivités, etc. ...) ou leurs référents constituent ainsi une réelle force d'entraînement pour leur entourage.

**Chaque** résidence-mission du CLEA concerne entre 10 à 15 groupes au total, bénéficiant **en moyenne** de 12 heures de pratique artistique, dans le cadre d'un projet co-construit.

**Le collectif d'artistes doit pouvoir proposer des modes d'interventions adaptés aux différents publics (enfance, jeunesse, adultes...).**

## Le rôle des établissements ressources

Les professionnels des bibliothèques et médiathèques constituent des malles pédagogiques, à destination des groupes. Ces supports, composés d'albums, romans, documentaires, jeux, musiques etc. sont proposés aux responsables des groupes comme outils de médiation, en lien, avec la thématique de l'appel à projet.

De même, la programmation artistique de l'ensemble des équipements culturels du territoire (théâtre, expositions, danse ...), est transmise aux groupes partenaires.

Plus généralement, ces lieux culturels sont à considérer comme des ressources à mobiliser dans le développement des projets.



La Communauté urbaine, d'une superficie de près de 500 km<sup>2</sup> et d'une largeur d'environ 40 km, compte plus de 400 000 habitants et 73 communes, dans des environnements allant du « très rural » au « très urbain ».

Sur les 73 communes, une vingtaine sont dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

La Seine est le premier élément identitaire du territoire. Elle s'écoule sur environ 55 km.

Les transports se traduisent par 2 100 km de voiries, deux autoroutes structurantes, l'A13 et l'A14, trois réseaux ferroviaires et l'arrivée du RER E EOLE en 2022 (à 35 min de Paris et 25 min de la Défense) avec à terme 9 gares sur le territoire.

Le territoire est polycentrique. Quatre pôles urbains le structurent, s'articulant autour du fleuve, à l'est, au centre et à l'ouest. Les quartiers prioritaires « politique de la ville » concernent 8 communes du territoire.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a la volonté de déployer pour son territoire une vision artistique et culturelle très structurante.

Elle souhaite être exemplaire en développant une dynamique d'excellence, d'innovation, d'aménagement et d'attractivité. Une vision présentant la culture comme un véritable « animateur du dialogue et

des relations » entre les politiques publiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement économique, du tourisme, de la politique de la ville..., et les partenaires pour s'entendre sur un intérêt commun : faire de ce territoire un véritable laboratoire d'expérimentations.

Grand Paris Seine & Oise pose alors quatre ambitions majeures pour amorcer cette fonction de la culture :

- Construire un maillage et un équilibre culturels du territoire ;
- Accompagner la constitution de l'identité du territoire ;
- Aménager des pôles d'excellence et d'expérimentation artistique ;
- Structurer les articulations avec l'Europe, l'État, la Région, le Département et d'autres partenaires institutionnels.

Le CLEA, constitué de 3 résidences-mission pour 2018/2019, se déploie sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Il est particulièrement en appui sur les structures, les acteurs et les événements culturels du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables des résidences-mission.



## IV. Quels sont les partenaires ?

Les partenaires fondateurs sont la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et la DRAC, en partenariat avec l'Académie de Versailles (la Délégation Académique à l'Action Culturelle et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les villes de Meulan-en-Yvelines et Les Mureaux ainsi que le Festival Blues sur Seine.

**Ce territoire regroupe un maillage important de partenaires et de dispositifs** que sont les établissements et les acteurs culturels, les villes, les écoles, collèges et lycées.

À ce jour, les partenaires sont les suivants :

- La ville des Mureaux : Direction de la culture, Direction de la citoyenneté et de la proximité ;
- La ville de Meulan-en-Yvelines : Direction de la culture, Pôle Éducation Jeunesse et sports ;
- L'association Blues sur Seine (Mantes-la-Jolie) ;
- Le Centre Pénitencier pour Mineurs (Porcheville) ;
- Les équipements culturels de la communauté urbaine : la médiathèque située aux Mureaux, le Château Éphémère et le Parc du Peuple de l'herbe situés à Carrières-sous-Poissy, le Conservatoire à Rayonnement Départemental situé à Mantes-la-

Jolie, le Centre de la Danse Pierre Doussaint situé aux Mureaux, le théâtre de la Nacelle situé à Aubergenville... ;

- Les 11 circonscriptions scolaires : Aubergenville, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Jolie II, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Poissy & Rosny-sur-Seine ;
- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des Yvelines.

Les équipements culturels de la communauté urbaine s'inscrivent dans une logique de réseau sur le territoire. Ainsi, les partenaires mentionnés ci-dessus sont ceux des *résidences-missions 2017/2018*.

Un potentiel de partenaires pour la *résidences-mission 2018/2019* est identifié. Il est constitué d'acteurs de la culture, du social, de l'éducatif, de la santé et du soin.... Il s'agira de le constituer et l'adapter aux collectifs d'artistes et projets d'éducation artistiques qui seront retenus.

**Les résidences-missions doivent particulièrement s'appuyer sur les dynamiques culturelles du territoire qui sont de fait les piliers incontournables permettant de démultiplier les impacts de la présence du collectif d'artistes.**

# LES TROIS RÉSIDENCES-MISSIONS 2018/2019

## I. Une thématique commune aux trois résidences-missions

GPS&O souhaite construire, aujourd'hui, **une identité commune**. Elle vient de lancer **une démarche autour du PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle souhaite faire émerger un projet partagé et une vision d'ensemble cohérente du territoire tout en mettant en valeur l'identité et les spécificités de ses 73 communes.

La construction de l'identité de ce nouveau territoire implique la découverte et l'appropriation de son espace géographique, social, politique, culturel, public... en interaction avec la sphère privée. Ce duo dynamique, espace public, espace privé, structure les différentes strates de l'identité, de l'individuel au collectif.

Pour favoriser une meilleure appropriation par les habitants de leur territoire, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a retenu un thème commun, élément constitutif de son identité sur lequel le collectif d'artistes devra construire sa réponse au présent appel à projet : **« Le Jardin »**.

Il est donc demandé au collectif pluridisciplinaire d'artistes d'élaborer une proposition à partir de cette thématique. Pour se faire, le collectif pourra s'adjoindre des compétences autres, incarnées par l'association au projet d'un géographe, historien, ou scientifique, ou architecte paysagiste, ou anthropologue, plus largement de toute personne incarnant une discipline autre, susceptible d'enrichir le projet.

Le projet artistique doit s'appuyer également sur les établissements culturels (indiqués sur la cartographie des 4 résidences présentée en annexe) considérés a minima comme une ressource, pour aborder la diversité de l'identité comme référence, repère ou source de questionnement.

La résidence-mission a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines des territoires ruraux et urbains, susciter les questionnements et le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie, les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit agricole, naturel ou urbain.

La réponse au présent appel à projet devra également prendre en compte la fracture sociale et territoriale, observées tant localement qu'à l'échelle de l'ensemble, à travers notamment les questions de mobilité, de développement économique, numérique, d'aménagement du territoire, et le polycentrisme territorial. Plus généralement, le projet proposé constituera une approche et une lecture sensible du territoire.

La proposition devra être déclinée selon les publics (enfants, adolescents ou adultes), susciter le dialogue et l'échange sur les représentations. Les enjeux liés aux codes sociaux et aux stéréotypes dans les représentations individuelles ou collectives sont au cœur du dispositif.

De plus le projet proposé devra **s'articuler avec les structures, acteurs et événements de référence**, pour favoriser le développement des pratiques culturelles et inscrire les publics dans un parcours culturel.

# LES ÉTAPES ET LA COORDINATION

## I. La prise de contact - rencontres entre artistes & professionnels

À partir du projet porté par le collectif d'artistes, une concertation avec l'ensemble des partenaires est organisée et validée par le Comité de pilotage afin d'assurer la structuration du projet (axe de développement commun au territoire) et ainsi permettre aux partenaires d'intégrer le projet artistique dans leurs programmes pédagogiques.

**Cette première phase, « la prise de contact »** est d'une durée de quelques semaines.

Elle est constituée de rencontres avec les équipes d'enseignants et/ou les équipes de professionnels de l'éducatif, du temps péri et hors scolaire (animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé et du soin, professionnels de la justice, professionnels des collectivités...) intéressés et invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par le collectif d'artistes. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées.

L'objectif est de permettre aux enfants et aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent. Au-delà des enfants et des jeunes, ils peuvent toucher l'ensemble de la population locale dans le cadre « d'une éducation artistique tout au long de la vie ».

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre du collectif d'artistes, leur paraît susceptible

d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement un **projet artistique** à destination des publics partant du concept du collectif d'artistes.

Ces rencontres donneront lieu à des temps de présentation de l'univers artistique du collectif d'artistes résident, notamment :

- **Une rencontre est privilégiée** au cours de laquelle le collectif d'artistes présente son travail sous forme de conférence vivante et illustrée aux différents directeurs et responsables des établissements scolaires, culturels, de santé et du soin et autres partenaires.
- **Un temps de formation et d'expérience est proposé aux référents et aux équipes pédagogiques :**
  - Un atelier expérience à destination des adultes référents des groupes et aux équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs, ou,
  - Une intervention du collectif d'artistes dans le cadre du « Plan De Formation » de l'Académie de Versailles

## II. Le projet artistique et culturel

**Cette seconde phase** se déploie sur tout le reste du temps de résidence. Le collectif d'artistes-résident et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action artistique, à mener en direction des enfants et des jeunes et des autres publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Le projet s'articule en deux phases alternant la pratique artistique et la pratique culturelle (fréquentation des œuvres), en prenant, en compte les projets de l'établissement scolaire, de l'association ou de la structure de loisirs pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le microgroupe.

## III. La diffusion : présentation des œuvres du collectif d'artistes-résident

**Une phase de présentation des œuvres est organisée au cours de la résidence-mission.**

Le collectif d'artistes est invité à présenter ses œuvres auprès des publics, entre 1 et 4 temps de présentation. Le nombre final sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité d'accueil des lieux. Il sera transmis aux collectifs d'artistes dès le début du projet.

Ce volet de la résidence-mission est conçu en étroite liaison avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de présentation des productions artistiques du collectif d'artistes résident

Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique partagé, porté par le collectif d'artistes et le référent du groupe.

Fortement imprégnés de la démarche propre au collectif d'artistes et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, la pratique artistique doit nourrir le projet global.

La présentation des œuvres (concert, exposition, happening ...) du collectif résident doit être faite sur la période de la résidence, pour favoriser la rencontre entre les publics et les œuvres.

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, la pratique artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié au collectif d'artistes et aux équipes professionnelles coréalisatrices, en accord avec l'équipe de coordination.

et de mise à disposition de ressources liées au collectif et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc...). Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du collectif d'artistes.

## IV. La restitution

La restitution finale témoigne de la résidence-mission, du geste artistique transmis lors des ateliers. Ce temps est une co-construction entre le collectif d'artistes et l'équipe de coordination du CLEA.

Il est possible de prévoir lors de la restitution, une alternance sur scène des différents groupes des ateliers ou au contraire, d'imaginer une forme rassemblant ensemble tous les participants. Elle se situe en général à la fin du projet de chaque résidence.

Ce temps hors scolaire, permet aux enfants des ateliers de venir accompagnés de leurs parents.

La restitution se fait en plusieurs temps :

- Une restitution avec le collectif d'artistes. Elle permet aux différents groupes de se rencontrer, aux proches des

## V. La constitution de la mémoire et valorisation de la résidence-mission

Chaque résidence doit travailler sa propre mémoire (film, prise de photos) et ce tout au long de sa résidence-mission avec les groupes.

Les collectifs d'artistes en résidence transmettront à l'équipe de coordination les photos / films des ateliers. Cela fait partie du

La direction du pôle culture de la Communauté Urbaine est pilote de l'organisation du CLEA. Elle associe à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission du collectif d'artistes, les structures culturelles et les établissements partenaires (associations, espaces de quartiers, écoles, accueils de loisirs...) de son territoire et en

participants de visualiser le travail effectué par l'ensemble des participants ;

- Une restitution itinérante. Le résultat de l'intervention est mobilisable et surtout itinérante, elle pourra être présentée dans différents lieux selon un planning qui sera établi en fin de CLEA. Cette restitution itinérante doit pouvoir se faire sans l'intervention des collectifs.
- L'objet de la restitution itinérante n'est donc pas de la propriété du collectif.

Le lieu de cette restitution est déterminé ultérieurement.

témoignage de leur travail sur le territoire et par conséquent ce travail de mémoire est inclus dans la somme totale versée au collectif.

Ces outils permettent de constituer la mémoire du projet et permet de le valoriser auprès des différents partenaires.

## VI. La coordination des résidences-missions

coordination avec les autres communes souhaitant s'impliquer dans le CLEA. À ce titre, une équipe de coordination est constituée.

L'organisation se traduit par un pilote, un coordinateur général, des coordinateurs de terrain par zone géographique et des référents de groupes. Cette organisation complexe permet la supervision de

l'ensemble des quatre résidences-mission réparti sur la totalité du territoire de la communauté urbaine.

Chaque coordinateur de terrain est garant du bon déroulement de la résidence-mission. Il a pour mission de faire l'interface entre le coordinateur général, le collectif d'artistes et les référents de chaque

groupe. Il guide notamment le collectif d'artistes dans sa découverte du territoire, veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, organise les présentations des œuvres, assure la coordination des partenariats, gère et suit la réalisation des actions. Les coordinateurs peuvent assister aux ateliers, de façon ponctuelle.

# COMMENT CANDIDATER ?

## La sélection et son calendrier

Il est donc recherché, en vue de ces quatre résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, quatre collectifs pluridisciplinaires d'artistes, dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine.

Le collectif d'artistes pluridisciplinaire candidat, français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Le collectif d'artistes retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule et donc d'un permis de conduire en cours de validité. En effet, le territoire n'est pas desservi dans sa globalité par les transports en commun.

Il est porté à la connaissance du collectif d'artistes que, dans le cadre du CLEA, des interactions entre les quatre résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont encouragées.

Calendrier de sélection des collectifs d'artistes :

- **Lundi 18/06/2018** : date limite de candidature
- **Semaine du 25 au 29 juin 2018** : audition de deux à trois collectifs d'artistes maximum par résidence (la date est en cours de fixation)
- **Mercredi 29/06/2018** : annonce des 3 collectifs d'artistes retenus

## Les critères de sélection

Le comité de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans le CLEA. Les candidats peuvent émettre deux souhaits de choix de territoire.

## Les éléments à fournir

- Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences de médiation, de rapport aux publics ;
- Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges (intégré à l'appel à candidatures) et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission ;
- Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet proposé, intégrant également les éléments financiers se fondant sur la thématique suivante « le Jardin », et prenant en compte les particularités du territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, en lien avec la/les structure(s) référente(s) dédiées à la résidence-mission pour laquelle le collectif d'artistes candidate ;



- Une description d'un atelier déjà réalisé dans le cadre d'un autre projet (comprenant objectifs pédagogiques et artistiques, bref déroulement) ;
- Un dossier de présentation de la démarche artistique du collectif d'artistes candidat et de sa production existante (3 liens internet maximum ; 10 photos maximum et 3 vidéos maximum) Les photos, vidéos, liens sont obligatoirement présents dans le dossier de candidature ;
- Ainsi qu'une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion.

## Le cadre juridique

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements du collectif d'artistes, en résidence et ceux des entités en charge du pilotage de la résidence-mission (Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, et un partenaire - Ville des Mureaux, ville de Meulan-en-Yvelines ou les établissements scolaires, etc...) est signée avant le début de la résidence.

## Les conditions financières

En ce qui concerne la rétribution de chaque collectif résident, la somme versée pour le temps total de la résidence est de 24 000€ (sous forme de conventionnement).

Le montant de cette rétribution comprend :

- Les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire
- Les réunions de coordination avec le comité de pilotage ;
- Les temps de pratique artistique ;
- L'achat - prise en charge des besoins matériels ;
- La diffusion d'œuvres & les droits d'auteurs ;

- Les défraiements (transports ≠ les déjeuners sont pris en charge par les partenaires) ;
- Le cas échéant : La fourniture d'éléments documentaires complémentaires durant les résidences-mission & des créations conjointes de « gestes artistiques ».

**La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au *Vendredi 18 juin 2018***

L'envoi se fait **de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF** (n'excédant pas les 8 mo).

Un accusé de réception sera envoyé avec la liste des pièces reçues.

Il est adressé à la boîte électronique suivante : [clea@gpseo.fr](mailto:clea@gpseo.fr)

Les candidatures sur support physique sont à envoyer :

A l'attention d'*Emeline PESCHAUD*

Adresse : *Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise – Direction Attractivité et Services à la Population – Direction Culture- Immeuble Autoneum – Rue des Chevriers – 78410 Aubergenville*

L'enveloppe ou colis sera cacheté et portera impérativement la mention **« Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique. NE PAS OUVRIR. »**

Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'envoyeur.

A l'issue du processus de pré-sélection effectué par le **Comité de pilotage du CLEA**, l'audition de **deux à trois collectifs d'artistes** par résidence se déroulera **durant la semaine du 25 au 29 juin 2018**. Le nom des collectifs d'artistes sélectionnés pour chacune des quatre résidences-mission sera annoncé le **lundi 2 juillet 2018**.

# ANNEXES

## I. La résidence-mission est



Composé d'une quinzaine de communes, ce « territoire » est caractérisé par un paysage de méandre et la présence de vastes espaces entre des îlots urbanisés et surtout d'une plaine alluviale.

Il est également entouré de coteaux : l'Hautil au nord et les coteaux de Villennes-sur-Seine, Médan, Vernouillet et Verneuil-sur-Seine au sud et à l'ouest qui favorisent des vues sur la Seine et le paysage de l'Île-de-France.

Le cours du fleuve, navigable, est régulé par plusieurs barrages, dont celui d'Andrésy. Il reçoit à Conflans-Sainte-Honorine, son principal affluent,

l'Oise, rivière également navigable, qui parcourt 2,5 kilomètres dans le département. Carrières-sous-Poissy offre à ses habitants une diversité de paysages : carrières de calcaire, chemin verdoyant qui borde la Seine et le canal de la Dérivation, hier haut lieu de la batellerie, étang aux eaux poissonneuses célèbre pour ses petites maisons de pêcheurs flottantes, vaste plaine maraîchère témoin d'une activité agricole autrefois prospère.

Nommée Capitale de la batellerie il y a 160 ans, Conflans-Sainte-Honorine est située au confluent de la Seine et de l'Oise, à 25 km au nord-ouest de Paris. Ville d'histoire riche d'un patrimoine exceptionnel, elle offre de nombreuses infrastructures et un cadre de vie remarquable.

Le relief est celui d'une plaine découpée par des vallées relativement marquées, d'une altitude moyenne de 150 mètres environ. L'un des points culminants de cette partie de « territoire » se situe à Triel-sur-Seine avec le du Parc aux Étoiles (établissement communautaire) dédié à l'astronomie, avec un observatoire des étoiles.

Les transports sont une donnée importante du développement de cette partie du territoire :

Orgeval : Les deux grands axes que sont l'A13 et l'A14, qui irriguent les parties fortement urbanisées de l'ouest parisien, se rejoignent à Orgeval pour ne faire qu'un, marquant la transition entre des territoires à forte densité et des zones naturelles de plus en plus étendues.

Achères : La Tangentielle Ouest : L'objectif principal du projet est de répondre à la demande croissante de déplacements de banlieue à banlieue, notamment au sein du département des Yvelines.

Les ponts, éléments indispensables pour passer d'une rive à l'autre. Poissy permet de rejoindre la ville de Carrières-sous-Poissy pour aller jusqu'à Mantes-la-Jolie sans passer par l'A13, via les communes.

Triel sur seine : Unique lieu de traversée du fleuve entre Les Mureaux et Poissy, Triel se situe au point de convergence entre la ville nouvelle de Cergy et les grands centres d'activités de la vallée de la Seine.

Meulan : pour accéder aux Mureaux et donc l'A13.

Les industries sont concentrées sur un nombre limité de communes situées d'une part dans le nord, dans la vallée de la Seine, berceau historique de l'industrialisation du département.

La principale commune industrielle où l'emploi industriel représente plus de la moitié des emplois est Poissy (centre de production PSA). Les autres communes importantes comptant plus de 30 % d'emploi industriel : Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine.

Les villes sont également sensibles à la protection de leur patrimoine. Ainsi, Andrézy a un site patrimonial remarquable (c'est un document d'urbanisme approuvé qui leur permet de jouer un rôle actif dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine urbain ou paysager). Chanteloup-les-Vignes a ainsi créé en 2005 un Espace Naturel Sensible des Biaunes. Le Parc du Peuple de l'herbe (établissement communautaire), situé à Carrières-sous-Poissy, s'inscrit au cœur des relations entre la ville et la nature. Cet espace de 113 hectares, paysager et récréatif est le plus grand parc départemental des Yvelines. Classé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), il permet de maximiser la valeur écologique du site mais aussi de restaurer et de valoriser les habitats, la faune, la flore et les espaces comme les berges de Seine. Les aménagements permettent de mettre en valeur cet Espace Naturel Sensible et de l'ouvrir au grand public.

Le 20<sup>ème</sup> siècle a également enrichi le patrimoine architectural des Yvelines de nombreuses réalisations tant dans le domaine industriel que dans celui de l'habitat. Se sont illustrés des architectes comme Le Corbusier avec la Villa Savoye à Poissy. Baptisée les "Heures Claires" et construite de 1928 à 1931 sur un terrain de sept hectares, elle termine le cycle des villas blanches de l'architecte Le Corbusier. C'est la parfaite illustration de la théorie des cinq points d'une architecture moderne, formulée par Le Corbusier en 1927 pour théoriser les principes fondamentaux du mouvement moderne. Cette villa est inscrite au patrimoine mondial de

l'UNESCO depuis 2016. Aujourd'hui une sensibilisation à l'art et à l'architecture est en cours de réflexion entre la CUGPSEO, la ville de Poissy et le Centre des Monuments Nationaux, sur l'ouverture éventuelle d'un musée Le Corbusier.

Le territoire des Yvelines s'est couvert d'églises à partir du X<sup>e</sup> siècle. Parmi les monuments les plus remarquables et les plus anciens figurent la collégiale Notre-Dame de Poissy édifiée à partir du XII<sup>e</sup> siècle en styles roman puis gothique, qui se distingue par ses deux clochers ainsi que d'autres églises moins importantes telles celle de Saint-Martin de Triel-sur-Seine.

Le vent de la littérature a soufflé sur ces bords de Seine. Au 16<sup>ème</sup> siècle, le château de Médan est fréquenté par Ronsard et les poètes de la Pléiade (Du Bellay, Baïf...) qui viennent y chasser et écrire poèmes et épigrammes en hommage à leur mécène et hôte des lieux, Jean Brinon. Plus tard en 1878, c'est Emile Zola qui, séduit par le charme de l'endroit, acquiert une petite maison qu'il qualifie de « cabane à lapins » qui grandira au fur et à mesure des succès littéraires de l'auteur des Rougon Macquart. C'est une étape incontournable de la "*Route des Maisons d'Écrivains en Ile-de-France et Normandie*"

D'autres y ont écrit une part de leur œuvre, et souvent ont chanté ou évoqué dans leurs écrits leur terre d'élection : Paul Fort, qui habita Pissefontaine (Triel-sur-Seine), composa des poèmes sur la région de Rambouillet et célébra aussi le confluent de la Seine et de l'Oise. Mais également Michel Allain (l'auteur de *Fantômas*) et Joséphine Baker à Andrézy.

D'autres se sont inspirés de son cadre verdoyant : Guy de Maupassant, le poète Paul Fort ou encore le peintre Renefer.

Ainsi, il existe deux « Maisons des illustres » à Vaux sur Seine (Château de Vaux dit « Castello Marochetti » / Carlo Marochetti) et Médan (Maurice Maeterlinck). Il s'agit d'un label créé par le ministère de la Culture et de la Communication en 2011, qui signale à l'attention du public ces lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habités et se sont illustrés dans les arts, la littérature, les sciences, la musique, le théâtre, le cinéma et l'aventure des idées.

Les équipements culturels sont nombreux : théâtre (Poissy, Simone Signoret à Conflans-Sainte-Honorine, Le Sax à Achères), arts numérique (Château Ephémère à Carrières-sous-Poissy), musique (Le Sax à Achères) et le réseau de lecture publique via les bibliothèques et médiathèques (Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Poissy, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine).

La gastronomie des Yvelines, de tradition ancienne, longtemps liée à la présence des rois de France, ne se distingue pas fondamentalement de celle de l'Île-de-France en général. Parmi les produits traditionnels de la gastronomie locale, on trouve le noyau de Poissy. En plein cœur de la cité Piscicaise, la Distillerie de Poissy produit minutieusement trois liqueurs à la fois fines et gourmandes au goût d'amande douce, sauvage ou frangipane... Quelques historiens mentionnent l'apparition du NOYAU de Poissy à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. Les Noyau de Poissy et la Liqueurs de Paris bénéficient du label Saveurs Paris Île-de-France. Ce logo est un repère et permet d'être reconnu auprès des consommateurs franciliens. Ils retrouvent ainsi leurs racines, les produits de proximité et de grande qualité.

Pour le sport, il existe également une base de plein air et de loisirs, créé sous l'égide de la Région et implantée autour de plans d'eau : Verneuil-sur-Seine. Cette base permet de pratiquer diverses activités de plein air et notamment des sports nautiques tels que baignade, voile planche à voile, ski nautique, canoë-kayak, etc.

Pour plus de renseignements :

- Une liste d'études sur le territoire est consultable, sur rendez-vous au CAUE auprès de Madame Varoquier au 01 39 07 75 02 ou [cecile.varoquier@caue78.com](mailto:cecile.varoquier@caue78.com)
- Une liste de monographies communales, rédigées à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle décrivent la « physionomie » des communes yvelinoises et d'une partie de la Seine-et-Oise sous leurs différents aspects (géographie, histoire, administration,

économie, etc.), sont consultables aux Archives Départementales à Montigny-le-Bretonneux.

LISTE DES COMMUNES : Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Andrésey, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sue-Seine, Carrières-sous-Poissy, Poissy, Médan, Villennes-sur-Seine, Orgeval, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Ecquevilly, Chapet, Verneuil-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Vernouillet.

**Planning prévisionnel de la résidence<sup>2</sup> est prévu comme suit :**

- **Juin/juillet : réunion publique de présentation**
- **Mardi 2 Octobre 2018<sup>3</sup> :**
  - **14h30 – 17h30** : Réunion de préparation à la journée de formation
  - **18h – 21h** : Réunion de présentation - présentation de l'œuvre et rencontre des acteurs du territoire (directeurs des établissements culturels, des établissements scolaires et des structures partenaires)
- **Vendredi 16 Novembre 2018** : Fin des inscriptions des groupes
- **19 Novembre – 18 Décembre 2018 : Mois d'appropriation**
  - Rencontre des différents référents dans les structures d'accueil
  - Rédaction du projet artistique décliné pour chaque groupe participant avec l'objectif final de la restitution
- **Mercredi 19 Décembre 2018<sup>4</sup> (9h –17h) : Journée de formation à destination des référents de groupes, au Château Ephémère de Carrières-sous-Poissy**
- **De Janvier 2019 à Mars 2019** : résidence-mission (ateliers + répétitions pour la restitution)
- **Janvier 2019<sup>5</sup>** : diffusion à prévoir entre le 14 et 25 janvier
- **Avril 2019<sup>6</sup>** : Restitution entre le 6 et le 13 avril

<sup>2</sup> : Si les dates précises sont à construire avec le(s) candidat(s) retenu(s), les périodes indiquées ne pourront être modifiées, notamment en raison du calendrier scolaire.

<sup>3</sup> La date de réunion de préparation à la formation & de présentation générale est non modifiable

<sup>4</sup> La date de formation est non modifiable

<sup>5</sup> La date précise de diffusion est à co-construire avec le(s) candidat(s) retenu(s) & le lieu de diffusion mais doit être entre ces deux dates

<sup>6</sup> La date précise de restitution est à co-construire avec le(s) candidat(s) retenu(s) & le lieu de restitution mais doit être entre ces deux dates

## II. La résidence-mission centre



Composé d'une vingtaine de communes, ce territoire se caractérise par des contrastes et des équilibres de part et d'autre de la Seine. Une complémentarité entre une vallée devenue urbaine et industrielle, et un Vexin attaché à sa ruralité et à ses traditions.

Le relief est celui d'une plaine découpée par des vallées relativement marquées, d'une altitude moyenne de 150 mètres environ. Son point culminant, 201 mètres, se situe dans le bois des Garennes à Lainville-en-Vexin, à l'extrême nord du département, dans la bordure sud du Parc Naturel Régional du Vexin français (PNR).

Des communes ou villages, mêlant ruralité, urbanité.

Breuil-en-Vexin est rural à plus de 90 %. Il occupe le fond d'une vallée entre 70 et 100 mètres d'altitude, encadré de coteaux au nord et au sud, plus relevés vers le sud, jusqu'à 188 mètres au lieu-dit le Gros Chêne (bois

de la Chartre). Il est boisé sur environ 25 % de la surface totale, essentiellement dans sa frange sud (bois de la Malmaison).

Les seuls affluents notables sont la Montcient et l'Aubette de Meulan-en-Yvelines, qui se rejoignent à Hardricourt.

Les espaces verts sont très nombreux sur cette partie de territoire :

- Ecquevilly, où la forêt représente 27 % de son territoire.
- Jambville, dont la forêt de Galluis se situe sur les communes d'Avernes, Frémainville, et Lainville-en-Vexin, et fait partie de l'un des principaux massifs forestiers du plateau du Vexin.
- Les Mureaux, dont sa dénomination de « ville de parcs » reflète ses 35,5 ha de parcs sur 150 ha d'espaces verts. Avec ses quelques quinzaines de parcs et squares fleuris offrant 150 ha de verdure en ville (sans compter les bois de Verneuil et de St-Vincent).

L'occupation humaine y est très ancienne.

Les carrières et les sablières en exploitation contiennent de nombreux silex de l'époque paléolithique et des squelettes d'animaux, mais on n'y a jamais trouvé de squelettes humains. Par exemple, la ballastière de Flins-sur-Seine / Les Mureaux a livré, à plus de 5 mètres de profondeur, dans les alluvions quaternaires de la Seine, des silex taillés de l'époque achéenne et des ossements fossiles appartenant à l'éléphant antique et au cheval, le tout pouvant dater de 100 000 ans. Tout comme à Lainville-en-Vexin (dans la forêt d'Arthies), ou encore Tessancourt.

Des sépultures mérovingiennes ont été découvertes à Juziers. Dans le canton de Meulan, quatre communes ont sûrement fourni des sépultures de l'époque franque ; à Tessancourt, en 1922, quinze sarcophages ont été mis à jour, au lieu-dit La Maraîche, brisés par les ouvriers, on n'a pu savoir ce qu'ils contenaient, si ce n'est qu'un couteau en fer très rouillé, une boucle d'oreille en bronze et quelques débris de poterie. Quelques années plus tard, en 1927, deux sarcophages en pierre et huit squelettes sans sépulture ont été découverts à 25 mètres environ au sud-ouest de la ferme de l'Île-Belle, à Meulan. Les sépultures ont été détruites par des travaux.

La Seine traverse également et offre deux rives qui se joignent par deux ponts Meulan-en-Yvelines / Les Mureaux (Pont Rhin Danube) et celui de Gargenville. Seul, un pont ancien est encore visible, tous les ponts ayant été détruits par l'aviation alliée en 1944. Il s'agit du vieux pont du pont aux Perches, construit au 12<sup>ème</sup> siècle, à Meulan-en-Yvelines entre la rive droite et l'île du Fort.

La Seine, très prisée pour ses balades, le long des chemins de halage mais également dès le XX<sup>ème</sup> siècle où naît la compétition sportive avec les régates sur la Seine très en vogue à cette époque.

La commune de Vaux-sur-Seine, s'étend sur plus de quatre kilomètres le long du fleuve. Cette situation exceptionnelle, complétée par la présence de son île verdoyante, a été si appréciée qu'il fut un temps où il mérita l'appellation de "Venise de l'Île-de-France", mais également d'un point de vue transport et commercial. Au cours des années 1880, une écluse assortie d'un barrage est construite (Les Mureaux). L'activité fluviale prend alors son essor.

Les principales communes industrielles, où l'emploi industriel représente plus de la moitié des emplois, sont Flins-sur-Seine / Aubergenville (centre de production Renault), Les Mureaux (Airbus Defense and Space).

La ville des Mureaux connaît depuis 1902, une implantation autour de l'aviation. En 1912, c'est le début de la grande aventure aéronautique avec l'installation de l'usine Pélabon (fabriquant d'avions), la construction de l'aérodrome (toujours en activité aujourd'hui) et le plan d'eau en 1933 voient les époux Lindbergh amerrir avec leur hydravion Lockheed Sirius rouge. Puis depuis 1970, l'arrivée de EADS-Astrium, les Mureaux, ont la plupart des services centraux de l'activité Space Transportation d'Airbus Defence and Space. Il est spécialisé dans la maîtrise d'œuvre de grands programmes spatiaux et stratégiques (ex. site d'assemblage du 1<sup>er</sup> étage de la fusée Ariane 5, M51).

Secteurs particuliers de l'industrie de cette partie du territoire : les aciéries électriques Alpa de Gargenville.

L'exploitation agricole mobilise et façonne une part importante de ce territoire. Il suffit de se balader sur les routes des communes du nord de la Seine pour le découvrir.

Au nord-ouest de l'Île-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 99 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages.

Reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français est classé « Parc naturel régional » depuis 1995.

Le Vexin français possède un patrimoine riche et diversifié que le Parc a contribué depuis sa création à recenser, préserver et valoriser, notamment en accompagnant le développement d'un tourisme culturel de qualité.

Ainsi le centre est composé de 11 villes comptabilisées dans les villes du Parc, une ville porte (Meulan-en-Yvelines) et une ville partenaire (Hardricourt).

Le Vexin français est un paradis pour les marcheurs. A couvert en sous-bois, sur le linéaire de la chaussée Jules César, serpentant dans les verdoyantes vallées, sur les itinéraires de grande randonnée (GR 1, GR 2 – Oinville sur Montcient et Tessancourt-sur-Aubette et GR 11) ou de pays (GRP de la Vallée de l'Epte), plus de 1000 km de chemins ont été balisés et s'offrent aux pas des marcheurs.

Les villes sont également sensibles à la protection de leur patrimoine.

Le territoire des Yvelines s'est couvert d'églises à partir du X<sup>e</sup> siècle. Parmi les monuments les plus remarquables et modernes, l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus d'Élisabethville (commune d'Aubergenville), construite en 1928, aujourd'hui désaffectée, est la première église entièrement construite et sculptée dans le béton.

A Tessancourt, la ferme d'Orzeau, dont l'ancienne porte est protégée au titre des Monuments historiques et le château. La ferme d'Orzeau est implantée sur le site de l'ancien château des Horzeaux dont ne subsiste aujourd'hui que le portail, et qui fut édifié vers la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle.

A Jambville, le château datant du 14<sup>ème</sup> siècle puis remanié au début du XVII<sup>ème</sup>, est toujours occupé. En 1952, les Scouts de France (devenus depuis Scouts et Guides de France) achetèrent la propriété avec ses 52 hectares pour en faire leur Centre de Formation et d'Accueil.

Il existe également des éléments remarquables à Vaux-sur-Seine avec La Martinière ou le Château (du XV<sup>ème</sup> siècle)

Le 20<sup>ème</sup> siècle a également enrichi le patrimoine architectural des Yvelines de nombreuses réalisations tant dans le domaine industriel que dans celui de l'habitat. Se sont illustrés des architectes comme Bernard Zehrffuss (usine Renault de Flins-sur-Seine et cité ouvrière à Élisabethville). Notons la présence de la Villa Paul Poiret à Mézy-sur-Seine. Commandée au temps de sa splendeur à l'architecture Mallet-Stevens, la villa de Paul Poiret occupe un site exceptionnel, que le couturier a découvert en parcourant la Seine en bateau. Restée inachevée en 1925, elle a été vendue en 1930 à la comédienne Elvire Popesco, qui y vit jusqu'en 1985. La villa de 1938 est rendue habitable par l'architecte Paul Boyer, qui la transforme en bouleversant l'accès principal, en introduisant dans la cour une symétrie et une monumentalité nouvelle en installant sans retenue des hublots signes d'une "architecture paquebot" assez triviale.

L'arrivée des nombreux ouvriers pour l'usine Renault, a nécessité la création de grands ensembles aux Mureaux entre 1952 et 1962. Le village est ainsi devenu une ville. Les grands ensembles disparaissent peu à peu de 1992 à 2003. Aujourd'hui un programme de rénovation urbaine existe depuis 2006 aux Mureaux et contribue à transformer radicalement la ville en améliorant le cadre de vie et la qualité des équipements, des espaces publics et des logements d'habitants.

Le vent de la culture a soufflé sur ces bords de Seine.

Il existe ainsi trois « Maison des Illustres » à Gargenville. Labellisé en 2014. Il s'agit de Nadia et Lili Boulanger, deux figures marquantes de la musique du 20<sup>ème</sup> siècle. A vingt ans, Lili est la première femme à obtenir le Grand Prix de Rome de composition musicale. Elle décède prématurément en 1918. Nadia se consacre essentiellement à la pédagogie et mène une longue carrière de professeur jusqu'à sa mort à l'âge de 92 ans. Plusieurs générations de compositeurs dont John Eliot Gardiner et Michel Legrand, comptent parmi ses élèves. Les Maisonnettes sont un groupe de trois maisons acquit par leur mère en 1908. Lili y écrit la majeure partie de son œuvre, Nadia en fait un centre d'enseignement musical internationalement réputé entre 1924 et 1937.

Des personnages importants ont également vécu : Berthe Morisot (peintre - Mézy-sur-Seine), Alfred Sauvy (économiste – Mézy-sur-Seine), Frédéric Dard (cinéaste - Les Mureaux). D'autres y ont séjourné Albert Dubout (dessinateur humoristique), Jean Jaurès (homme politique), François-René de Chateaubriand (écrivain)...

A Mezy-sur-Seine, il existe toujours la Maison de Berthe Morisot. En 1890, elle y a aménagé un atelier dans un grenier et a réalisé 52 œuvres à Mézy-sur-Seine : paysages, portraits où elle fait poser des enfants du village.

Ce territoire possède au sein de la Médiathèque des Mureaux un nouvel espace numérique *Les Micro Folies*. Une Micro-Folie est un espace organisé autour de quatre entités qui cohabitent : un musée numérique (véritable galerie d'art virtuelle réunissant les chefs-d'œuvre des institutions partenaires), un espace d'accueil et de convivialité, un espace scénique et un atelier/Fablab. Ce lieu de vie et de rencontres a pour vocation de valoriser les initiatives locales mais aussi stimuler la créativité et l'innovation autour de la coopération et l'échange des savoirs.

Investir dans une Micro-Folie c'est se doter :

- d'un objet culturel novateur au service d'un territoire, contribuant aux dispositifs d'éducation culturelle et de soutien à la création artistique.
- d'un dispositif souple, pouvant prendre place au sein d'une large typologie de lieux pour irriguer les différents secteurs géographiques de chaque collectivité locale, au plus près des habitants.
- d'un outil qui tire parti de la singularité de chaque territoire : les contenus des Micro-Folies, connectées en réseau, peuvent être nourris grâce à des partenariats avec les structures culturelles locales et les associations de proximité.

- d'un espace de prestige pour faire rayonner le territoire et présenter la dynamique culturelle française à l'étranger.

Les équipements culturels sont nombreux : théâtre (Aubergenville, La Nacelle), danse (Les Mureaux – le Centre de la danse Pierre Doussaint, Aubergenville, La Nacelle), musique (Aubergenville, La Nacelle) et le réseau de lecture publique via les bibliothèques et la médiathèque (Ecquevilly, Bouafle, Aubergenville, Juziers, Meulan-en-Yvelines, Oinville-sur-Montcient, Les Mureaux)

Pour plus de renseignements :

- Une liste d'études sur le territoire est consultable, sur rendez-vous au CAUE auprès de Madame Varoquier au 01 39 07 75 02 ou [cecile.varoquier@caue78.com](mailto:cecile.varoquier@caue78.com)
- Une liste de monographies communales, rédigées à partir de la seconde moitié du XIXe siècle décrivent la « physionomie » des communes yvelinoises et d'une partie de la Seine-et-Oise sous leurs différents aspects (géographie, histoire, administration, économie, etc.), sont consultables aux Archives Départementales à Montigny-le-Bretonneux.

LISTE DES COMMUNES : Aulnay-sur-Mauldre, Nezel, Aubergenville, Juziers, Gargenville, Brueil-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Lainville-en-Vexin, Jambville, Oinville-sur-Montcient, Mézy-sur-Seine, Hardricourt, Gaillon-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette, Evèquemont, Meulan-en-Yvelines, Les Mureaux, Bouafle, Flins-sur-Seine, Epône, La Falaise, Jumeauville, Mézières-sur-Seine, Issou, Porcheville, Guitrancourt, Saily, Drocourt..

**Planning prévisionnel de la résidence<sup>7</sup> est prévu comme suit :**

- **Juin/juillet : réunion publique de présentation**
- **Mardi 2 Octobre 2018<sup>8</sup> :**
  - **14h30 – 17h30** : Réunion de préparation à la journée de formation
  - **18h – 21h** : Réunion de présentation - présentation de l'œuvre et rencontre des acteurs du territoire (directeurs des établissements culturels, des établissements scolaires et des structures partenaires)
- **Vendredi 16 Novembre 2018** : Fin des inscriptions des groupes
- **19 Novembre – 18 Décembre 2018 : Mois d'appropriation**
  - Rencontre des différents référents dans les structures d'accueil
  - Rédaction du projet artistique décliné pour chaque groupe participant avec l'objectif final de la restitution
- **Mercredi 19 Décembre 2018<sup>9</sup> (9h – 17h) : Journée de formation à destination des référents de groupes, au Château Ephémère de Carrières-sous-Poissy**
- **De Janvier 2019 à Mars 2019 : résidence-mission (ateliers + répétitions pour la restitution)**
- **Janvier 2019<sup>10</sup> : diffusion à prévoir entre le 14 et 25 janvier**
- **Avril 2019<sup>11</sup> : Restitution entre le 6 et le 13 avril**

<sup>7</sup> : Si les dates précises sont à construire avec le(s) candidat(s) retenu(s), les périodes indiquées ne pourront être modifiées, notamment en raison du calendrier scolaire.

<sup>8</sup> La date de réunion de préparation à la formation & de présentation générale est non modifiable

<sup>9</sup> La date de formation est non modifiable

<sup>10</sup> La date précise de diffusion est à co-construire avec le(s) candidat(s) retenu(s) & le lieu de diffusion mais doit être entre ces deux dates

<sup>11</sup> La date précise de restitution est à co-construire avec le(s) candidat(s) retenu(s) & le lieu de restitution mais doit être entre ces deux dates



### III. La résidence-mission ouest



Cette portion de territoire, se caractérise par une richesse géologique et paysagère. Ce territoire rayonne autour d'une ville centre Mantes-la-Jolie.

Des communes ou villages, mêlant ruralité, urbanité.

De nombreux villages comprenant de grandes zones agricoles (champs céréaliers) et boisées, mais également des villes entourées d'une ceinture verte (vergers, bosquets), des étendues aquatiques issues du réaménagement et la présence de la Seine. Comprend également quelques grands ensembles.

Les espaces verts sont ainsi très nombreux : la forêt de St Sauveur (300 ha) à Limay, classée par la commune comme espace naturel sensible. Une ancienne carrière a ainsi été classée « réserve naturelle régionale par le Conseil régional d'Île-de-France en 2009. Cet espace de 69 ha, est pourvu

d'une grande richesse géologique (avec des formations sédimentaires du Crétacé, du Sparnacien et du Lutétien moyen), faunistique et floristique.

Le domaine de Flicourt à Guernes, présente un écosystème caractéristique de la vallée de la Seine et constitue un site d'observation ornithologique d'exception. Cette ancienne carrière réaménagée, d'une grande richesse écologique. Il s'agit d'un conservatoire des milieux naturels créé par l'agence régionale des espaces verts d'Île-de-France sur d'anciennes sablières de 37 ha réaménagée rétrocédées en fin d'exploitation par la compagnie des sablières de la Seine.

L'occupation humaine y est très ancienne.

Ainsi, le site de Rolleboise a été habité dès le paléolithique inférieur. On a en effet retrouvé de nombreux objets tels que des silex, des pierres taillées et d'autres objets préhistoriques.

Guitrancourt est habité dès l'époque néolithique, comme en témoigne la Pierre Drette (pierre droite), menhir de 2,4 m de haut, situé dans la « vallée au Cailloux », dans le sud du territoire communal.

Mais également, Mousseaux-sur-Seine possède plus de 200 habitations primitives creusées dans la colline crayeuse. Des monnaies et des objets de l'époque gallo-romaine témoignent d'une fréquentation assidue du site durant l'Antiquité

Sur la Seine, trois ponts anciens seulement sont encore visibles, au moins partiellement, dans les Yvelines, tous les ponts ayant été détruits par l'aviation alliée en 1944. Il s'agit du pont de Limay construit aux 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> siècles, dont il manque deux arches détruites en 1940 puis reconstruit en 1951 (un pont a été construit en 1992 afin de rejoindre l'A13). Ce « vieux pont » a été classé en 1923, avec les restes de ses anciennes portes et la maison du passeur. Il figure dans plusieurs tableaux du peintre Jean-Baptiste Camille Corot.

Afin de réguler le fleuve, des barrages ont été créés. Notamment le barrage-écluse de Méricourt, un ouvrage en béton (de 1886 et modernisé

en 1965), comporte deux écluses de grande capacité et cinq vannes qui permettent de réguler le niveau de la Seine depuis Meulan. Le trafic annuel qui transite est d'environ 10 millions de tonnes, transportées par 22 000 péniches, 2 000 caboteurs, auxquels s'ajoutent 1 500 bateaux de plaisance.

La situation géographique est favorisée par une grande accessibilité routière. Notamment, Mantes-la-Jolie est traversée dans la direction est-ouest par l'ancienne route nationale 13. La ville est contournée à l'est par la route départementale 983 qui la relie à Magny-en-Vexin et à Houdan. Mantes-la-Jolie est également reliée à Meulan par la RD 190 et à Dreux par la RD 928 L'autoroute A 13 passe au sud de la ville, ce qui met Mantes-la-Jolie à 55 kilomètres de Paris (vers l'est), à 45 kilomètres de La Défense (en empruntant l'autoroute A 14 après Orgeval) et à 83 kilomètres de Rouen (vers l'ouest). Trois sorties desservent l'agglomération mantaise.

Les communes importantes comptant plus de 30% de l'emploi industriel sont Mantes-la-Jolie et Limay.

Diverses infrastructures sont créées ou aménagées. Le port fluvial de Limay / Porcheville est ouvert en 1970. Il est dépendant du Port autonome de Paris, il s'agit du premier port fluvio-maritime d'Île-de-France, accessibles à des caboteurs maritimes de 5 000 tonnes.

D'autres entreprises de tailles importantes se situent sur ce territoire, la société des ciments Calcia pour la cimenterie à Gargenville et à Guitrancourt pour la carrière de pierres calcaire. Les deux sont reliés par un transporteur à bande souterrain.

L'exploitation agricole mobilise et façonne une part importante de ce territoire. Il suffit de se balader sur les routes des communes du nord de la Seine pour le découvrir.

Au nord-ouest de l'Île-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 99 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages

et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages.

Reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français est classé « Parc naturel régional » depuis 1995.

Le Vexin français possède un patrimoine riche et diversifié que le Parc a contribué depuis sa création à recenser, préserver et valoriser, notamment en accompagnant le développement d'un tourisme culturel de qualité.

Ainsi le centre est composé de 6 villes comptabilisées dans les villes du Parc, deux villes-porte (Issou et Limay).

Les villes sont également sensibles à la protection de leur patrimoine. Ainsi, Mantes la Jolie a une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), document d'urbanisme approuvé qui leur permet de jouer un rôle actif dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine urbain ou paysager.

Certains sites sont protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Comme les abords de la collégiale Notre-Dame et sur l'Île aux Dames – l'île l'Aumône (Mantes-la-Jolie / Limay).

Le territoire des Yvelines s'est couvert d'églises à partir du X<sup>ème</sup> siècle. Parmi les monuments les plus remarquables, l'église St Aubin de Limay, classée monument historique en 1944. Elle remonte, dans ses parties les plus anciennes, aux années 1140. Ce sont la base du clocher et l'ancien chœur de style roman tardif. Au patrimoine du 20<sup>ème</sup> siècle, l'église St-Jean-Baptiste et la Mosquée dans le quartier du Val Fourré de Mantes-la-Jolie sont des éléments de patrimoine récent moins reconnus.

D'autres sites ont déjà fait l'objet de mises en valeur par la création de rives entretenues et de lieux de promenade sur d'anciennes gravières (Stade nautique, lac des Pêcheurs, lac de Gassicourt – Mantes-la-Jolie) et en bord de Seine sur l'ancien chemin de halage. Sont aussi à considérer dans cette liste les rives à Rosny-sur-Seine et Guernes (renouveau du bac) ; le panorama sur les coteaux de la Roche-Guyon depuis Saint-Martin-la-Garenne / le Port de plaisance de l'Ilon à Saint-Martin-la-Garenne.

On peut également recenser de façon exhaustive, quelques éléments remarquables :

A Rosny-sur-Seine, le château : construit à la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, il connut diverses vicissitudes au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles et fut classé monument historique en 1941. Mais également l'hospice Saint-Charles, construit dans les années 1820, cet hospice jouxtant le château remplit une double fonction, soigner les malades et élever les enfants pauvres, pendant plus d'un siècle. Il fut aussi jusqu'en 1968 le siège d'une école d'agriculture privée. Il fut ensuite désaffecté et abandonné. En 1983, le district urbain de Mantes décide de le restaurer et d'en faire un lieu culturel qui présente notamment des expositions de peintures et de sculptures.

A Limay, le Château des Célestins, avec les restes de l'ancien couvent inscrits aux Monuments historiques en 1970.

Mantes-la-Jolie a connu de très nombreux bombardements durant l'année 1944. La Reconstruction qui s'en est suivi fut une opération de grande envergure pilotée par les services de l'Etat et son puissant Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). Quelques années plus tard ce MRU devenu Ministère de la Reconstruction et du Logement (MRL) portera la création des ZUP ou Zones à urbaniser en priorité. Ce sera la création du Val-Fourré bâti sur l'ancien aérodrome à partir de 1959.

Le vent de la culture a soufflé sur ces bords de Seine.

De nombreux villages comprenant de grandes zones agricoles (champs céréaliers) et boisées, mais également des villes entourées d'une ceinture verte (vergers, bosquets), des étendues aquatiques issues du réaménagement et la présence de la Seine. Comprendant également quelques grands ensembles

Par exemple, Perdreauville, est un territoire essentiellement rural (95 %), l'espace urbain construit ne dépassant pas 4 % (44,5 hectares). L'espace rural est voué principalement à la grande culture céréalière, mais une partie non négligeable, environ 20 % est couverte de forêts, dans le nord surtout et secondairement dans le sud.

L'agriculture est également un patrimoine immatériel, avec la culture de la vigne et de certains légumes comme les asperges à Epône (très connu).

Dans la vallée de la Seine, berceau de l'impressionnisme, deux chemins ponctués de reproductions de tableaux sur les lieux même où ils ont été peints sont proposés, par exemple le « parcours des impressionnistes » qui parcourt sept communes dont Mantes-la-Jolie, Saint-Martin-la-Garenne (mais également Vétheuil, Moisson-Lavacourt, Limetz-Villez, Bennecourt et Bonnières-sur-Seine).

Des personnages importants y ont également vécu Alfred Veillet (peintre – Rolleboise), Herbert Ward (sculpteur – Rolleboise), Condorcet (mathématicien et philosophe français – Follainville-Dennemont)

Les équipements culturels sont nombreux : le street art (street park à Mantes-la-Jolie), cinéma (Mantes-la-Jolie), théâtre (théâtre du mantois et théâtre de verdure de L'île aux dames à Mantes-la-Jolie), musée (Musée de l'Hôtel Dieu, la Chapelle St Jacques, le Pavillon Duhamel à Mantes-la-Jolie), le conservatoire (ENM – CRD à Mantes-la-Jolie), centres culturels (Les Réservoirs à Limay, Centre d'art Abel Lauvray, Collectif 12, CAC Georges Brassens, parc des expositions de l'île Aumône, Le Chaplin spécialisé dans les arts numériques à Mantes-la-Jolie), musique (Blues sur Seine à Mantes-la-Jolie), les arts plastiques avec l'Hospice Saint Charles (La Passerelle est un équipement proche) et le réseau de lecture publique via les bibliothèques et médiathèques.

Des documents relatifs aux affaires économiques, politiques ou en lien avec la vie quotidienne (naissances, mariages, décès) peuvent être consultés soit dans le Mantois : Mantes-la-Ville, Buchelay, Magnanville, Soindres, par exemple, est très anciennement habité. Des fouilles d'archéologie préventives ont été effectuées à l'occasion des travaux de la déviation ont permis de découvrir un site paléolithique et les traces d'un village gaulois de l'époque de la Tène.

Mais également à Guerville, un four à chaux gallo-romain composé de deux fosses : une fosse circulaire destinée à la combustion des pierres et une aire de chauffe rectangulaire servant à l'alimentation du feu.

Entre le 19<sup>ème</sup> siècle et 1950, certains secteurs de l'industrie se développent sur cette partie du territoire : la Halle Sulzer, Filature Le Blan, la

Cellophane, la papeterie Braunstein à Mantes-la-Ville. Encore aujourd'hui en activité, la facture d'instruments de musique à Mantes-la-Ville avec les sociétés Henri Selmer Paris (saxophone, implanté depuis 1919, et produit environ 22 000 instruments par an) et Buffet-Crampon (clarinettes, créé en 1825), premiers fabricants mondiaux dans leurs domaines respectifs.

Porcheville possède encore les deux cheminées de l'ancienne centrale électrique EDF, fermée en mai 2017.

Diverses infrastructures sont créées ou aménagées. Le port fluvial de Limay /Porcheville est ouvert en 1970. La SNCF complète l'électrification du réseau, notamment les sections Plaisir-Épône en 1977 et Plaisir-Dreux en 1984.

Les villes sont également sensibles à la protection de leur patrimoine.

Le territoire des Yvelines s'est couvert d'églises à partir du Xe siècle. Parmi les monuments les plus remarquables l'église St Bât d'Épône (art roman). Certains édifices sont le lieu de pèlerinages (Arnouville-les-Mantes) pour soigner ou renforcer la santé. Les plus prestigieuses sont la collégiale Notre Dame de Mantes (12<sup>ème</sup> siècle), l'église St Etienne de Mantes-la-Ville (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> siècles). Au patrimoine du 20<sup>ème</sup> siècle, l'église Élisabethville à Épône, l'église Sacré-Cœur de Mantes-la-Ville sont des éléments de patrimoine récent moins reconnus.

Épône et Goussonville, possèdent d'importants vestiges de remparts, témoins d'une époque où l'art de la guerre c'est l'art de tenir des sièges.

Le plus souvent fermes, granges, puits, pigeonniers, lavoirs sont entretenus, visités lors de promenades et valorisés aussi par des créations ponctuelles : chorégraphies, théâtre, sons et lumières... Souvent désigné sous le terme de « petit patrimoine rural » il peut faire l'objet de nombreuses attentions et de récits mémoriels importants.

La Falaise possède le Jardin d'Aigue Morte, qui comporte une succession de bassins alimentés en eau vive est situé dans la résidence Aigue-Flore (à l'origine « Aygues-Flor »), qui est depuis 1991 le siège de la mairie. Il fut aménagé par Gilles Normand (dont les initiales « GN » sont encastrés dans le portail d'entrée en fer forgé) dans les années 1930. Mais également le Château de La Falaise : ancienne demeure des seigneurs depuis 1513

puis reconstruit dans le style Renaissance en 1858 par un industriel, à l'emplacement de l'ancien château. Il est dépourvu de ses combles à la suite d'un incendie.

Mantes-la-Ville a connu de très nombreux bombardements durant l'année 1944. La reconstruction qui s'en est suivie fut une opération de grande envergure pilotée par les services de l'état et de son puissant Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). Quelques années plus tard ce MRU devenu Ministère de la Reconstruction et du Logement (MRL) portera la création des ZUP ou Zones à urbaniser en priorité. Ce sera la création du quartier des Brouets, des Merisiers à Mantes-la-Ville à partir de 1959.

D'autres sites ont déjà fait l'objet de mises en valeur telle que les falaises de Guerville (La Plagne).

Les arts urbains ne sont pas oubliés. Ces formes d'art du 20<sup>ème</sup> siècle, visibles dans l'espace public le Graff Park (sur une partie de l'ancien site industriel de la Cellophane) ou pratiques amateur et professionnelles du Street art à Mantes-la-Ville. Des sculptures dans la ville telles que la Girouette de Subira-Puig à l'entrée de Mantes-la-Ville depuis Breuil-Bois-Robert.

Le vent de la culture a soufflé sur ces bords de Seine.

Des personnages importants ont également vécu : Sully et la Duchesse du Berry à Perdreauville.

L'Ensemble orchestral de Mantes-la-Ville, ou EOM, est né de l'initiative d'un groupe de musiciens qui ont créé en 1885 l'harmonie de Mantes-la-Ville. L'ensemble a pris son nouveau nom en 1990, sous la direction de Jean-Luc Fillon, directeur et chef d'orchestre depuis 1984, artiste multi instrumentiste (hautbois, cor anglais, contrebasse) et compositeur au parcours original.

Pour plus de renseignements :

- Une liste d'études sur le territoire est consultable, sur rendez-vous au CAUE auprès de Madame Varoquier au 01 39 07 75 02 ou [cecile.varoquier@caue78.com](mailto:cecile.varoquier@caue78.com)

- Une liste de monographies communales, rédigées à partir de la seconde moitié du XIXe siècle décrivent la « physionomie » des communes yvelinoises et d'une partie de la Seine-et-Oise sous leurs différents aspects (géographie, histoire, administration, économie, etc.), sont consultables aux Archives Départementales à Montigny-le-Bretonneux.

LISTE DES COMMUNES : Fontenay Saint Père, Limay, Follainville-Dennemont, Mantes-la-Jolie, Rosny-sur-Seine, Rolleboise, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Saint Martin-la-Garenne, Guernes, Perdreauxville, Le Tertre-Saint-Denis, Flacourt, Favrieux, Vert, Soindres, Fontenay Mauvoisin, Jouy Mauvoisin, Buchelay, Mantes la ville, Magnanville, Auffreuilville brasseuil, Breuil bois Robert, Guerville, Arnouville-les-Mantes, Boinville-en-Mantois, Hargeville, Goussonville.

#### Planning prévisionnel de la résidence<sup>12</sup> est prévu comme suit :

- **Juin/juillet : réunion publique de présentation**
- **Mardi 2 Octobre 2018<sup>13</sup> :**
  - **14h30 – 17h30** : Réunion de préparation à la journée de formation
  - **18h – 21h** : Réunion de présentation - présentation de l'œuvre et rencontre des acteurs du territoire (directeurs des établissements culturels, des établissements scolaires et des structures partenaires)
- **Vendredi 16 Novembre 2018** : Fin des inscriptions des groupes
- **19 Novembre – 18 Décembre 2018 : Mois d'appropriation**
  - Rencontre des différents référents dans les structures d'accueil
  - Rédaction du projet artistique décliné pour chaque groupe participant avec l'objectif final de la restitution
- **Mercredi 19 Décembre 2018<sup>14</sup> (9h –17h) : Journée de formation à destination des référents de groupes, au Château Ephémère de Carrières-sous-Poissy**

<sup>12</sup> : Si les dates précises sont à construire avec le(s) candidat(s) retenu(s), les périodes indiquées ne pourront être modifiées, notamment en raison du calendrier scolaire.

<sup>13</sup> La date de réunion de préparation à la formation & de présentation générale est non modifiable

<sup>14</sup> La date de formation est non modifiable

- **De Mars à Mai 2019** : résidence-mission (ateliers + répétitions pour la restitution)
- **Mars 2019<sup>15</sup>** : diffusion à prévoir entre le 11 et le 22 Mars
- **Juin 2019<sup>16</sup>** : Restitution entre le 1<sup>er</sup> et 8 Juin

<sup>15</sup> La date précise de diffusion est à co-construire avec le(s) candidat(s) retenu(s) & le lieu de diffusion mais doit être entre ces deux dates

<sup>16</sup> La date précise de restitution est à co-construire avec le(s) candidat(s) retenu(s) & le lieu de restitution mais doit être entre ces deux dates

